

*Question présentée par le député :*

*M. Christo Ivanov*

*Date de dépôt : 15 janvier 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Embauche massive de frontaliers par les CFF : quel rôle joue l'OCE ?**

Le dépôt CFF de Genève et de Lausanne recrute environ 15 personnes chaque année. Courant 2019, les CFF ont engagé 60 personnes en qualité d'assistants clientèle, toujours rattachées au dépôt de Genève et de Lausanne. Curieusement, parmi ces 60 personnes, 56 seraient des ressortissants UE décrochant leur premier emploi en Suisse.

La très forte proportion de frontaliers dans la volée surprend, car la formation d'assistant clientèle aux CFF (contrôleur) ne requiert aucun prérequis particulier et s'effectue en huit mois seulement. Les candidats doivent être en possession d'un certificat d'apprentissage de trois ans, d'une maturité ou d'une qualification équivalente. La formation peut ainsi être aisément effectuée par des demandeurs d'emploi indigènes, dont notamment des chômeurs seniors qui essuient de nombreux refus d'employeurs potentiels en raison de leur âge, ou par des personnes en reconversion professionnelle après un licenciement. On le sait, le chômage des personnes de plus de 50 ans est particulièrement inquiétant. Pour celles et ceux que l'on appelle « seniors », leur seul âge constitue un handicap pour retrouver un emploi.

En l'espèce, ces 56 frontaliers et 4 Suisses seront opérationnels d'ici à l'été 2020 et sillonneront toute la Suisse romande à bord des véhicules CFF. Le très fort pourcentage de personnel frontalier parmi les personnes recrutées par les CFF pour le dépôt de Genève et de Lausanne s'explique peut-être par l'organisation de stands par l'ex-régie fédérale en France voisine ayant conduit à un maximum de candidatures provenant de l'autre côté de la frontière.

A titre de comparaison, un arrangement en vigueur depuis 2014 entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les TPG permettrait de fournir 60% des besoins en nouveaux chauffeurs, le reste provenant des candidatures spontanées. L'établissement de droit public cantonal est d'ailleurs titulaire du label « 1+ pour tous », une reconnaissance destinée aux entreprises qui engagent (à compétences égales) ou qui participent activement au recrutement de personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève. Il a été créé pour favoriser le retour en emploi de personnes discriminées sur le marché du travail, soit à cause de leur âge, d'un handicap, d'une interruption volontaire de leur parcours professionnel ou d'une période trop longue au chômage.

Mes questions sont les suivantes :

- *L'OCE est-il intervenu auprès des CFF pour promouvoir le recrutement de personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève ?*
- *L'OCE s'est-il efforcé de placer auprès des CFF des chômeurs de plus de 50 ans ou des personnes en reconversion professionnelle suite à un licenciement ?*
- *Pourquoi l'OCE ne développe-t-il pas un partenariat avec les CFF, à l'image de celui avec les TPG, en vue d'assurer les besoins en personnel de l'entreprise auprès des demandeurs d'emploi indigènes ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.